

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2013

Cette proposition de DM2 a pour principal objectif d'inscrire les ajustements de crédits nécessaires suite aux décisions prises lors des dernières réunions des instances de l'Etablissement. Les dépenses correspondantes sont financées par le redéploiement de crédits et/ou par l'inscription des financements correspondants.

Cette DM2 (aux budgets principal et annexe) n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses concernés par la présente proposition de DM2 s'articule autour des principaux volets suivants :

- Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest (budget annexe)
- Prévention et réduction du risque inondation
- Aménagement et gestion des eaux
- Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget primitif 2013	BS 2013	DM2 2013
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	2 719 230	185 444	
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 821 763	780 216	
Gestion des crues et des étiages, modernisation	701 459	119 250	
Gestion administrative de la redevance	73 000	0	
Administration		900 000	0
Exploitation des ouvrages	5 315 452	1 084 910	0

L'ensemble des crédits pour les actions liées à l'exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest, a été prévu au budget principal et au budget supplémentaire.

La présente DM2 ne concerne donc que le redéploiement des 900 000 € du compte 2313 vers le compte 678 correspondant au transfert, du budget annexe vers le budget principal, des crédits provisionnés lors du budget supplémentaire voté au Comité Syndical du 23 mars 2012, pour l'acquisition des locaux.

Par ailleurs il est à noter qu'il est proposé au Comité Syndical de demander l'admission en non-valeur de 14,78 € sur le barrage de Villerest et 245,06 € sur la gestion administrative de la redevance. Etant donnée la provision pour créance irrécouvrable inscrite au budget primitif, ces admissions n'entraînent pas l'inscription de nouveaux crédits dans cette décision modificative n°2.

Prévention et réduction du risque inondation

		Budget Primitif 2013	BS 2013	DM2 2013
ACTIONS DE BASSIN	Animation de la plateforme prévention des inondations	48 661	8 011	
	Appui technique PCS, DICRIM et repères de crues	147 647	82 861	100 000
	Démarche RVI (création d'un environnement favorable)	65 000	35 000	
	Démarche RVI (réalisation de diagnostics)	1 500 000		
	Démarche RVI (mesures effectives)		519 573	
	Démarche RVI (<i>task force temporaire</i>)	196 100	54 900	
	Initiative commune PCA des collectivités	95 000	36 900	
	Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	36 164	220 567	-100 000
ACTIONS TERRITORIALISEES	Mission en Loire Moyenne	577 012		
	Programmes de restauration du lit et de renforcement des levées en Région Centre	1 541 846		
	PCS Région Centre	29 574	29 573	
	Etude de Vals dans les Départements du Cher et de la Nièvre		<i>Report uniquement</i>	
	Mission sur le Bassin de la Maine	69 486		
	Etude global du risque inondation sur le bassin du Loir		<i>Report uniquement</i>	
Prévention des inondations et réduction des risques		4 306 490	987 385	0

Les 100 000 € correspondent exclusivement à l'inscription des crédits permettant la montée en puissance de la mise en place de repères de crues suite aux demandes des collectivités, par redéploiement de l'opération d'appuis aux collectivités propriétaires/gestionnaires de digues.

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif 2013	BS 2013	DM2 2013
Continuité écologique, appui et participation à la restauration des milieux naturels		91 292	0 (**)
Préservation et restauration des espèces de poissons migrateurs	611 316		0
SAGE Loir	147 551	1 849	0 (*)
SAGE Cher amont	93 909	39 890	0 (*)
SAGE Allier aval	146 407	7 043	0
SAGE Cher aval	81 108	52 742	0 (*)
SAGE Loiret	117 934	70 856	37 640
SAGE Sioule		51 525	- 26 525
Aménagement et gestion des eaux	1 198 225	315 197	11 115

Les crédits inscrits sur l'opération SAGE Loiret à hauteur de 37 640 € ont pour objet de prendre en compte les modifications du plan de financement, telles qu'indiquées dans la délibération proposée au Comité syndical.

Les crédits désinscrits (en dépense et en recette) sur l'opération SAGE Sioule pour 26 525 € correspondent aux actions et salaires non-nécessaires compte tenu du décalage dans le temps pour le recrutement du poste d'animateur.

Il est à noter le redéploiement de crédit :

- dans le cadre du remboursement de trop perçus de subventions encaissées sur les exercices antérieurs (*), à hauteur de 319,39 € sur le SAGE Cher amont, 1 039,63 € sur le SAGE Cher aval, 1 500 € sur le SAGE Loiret et 5 577,80 € sur le SAGE Loir,
- dans le cadre de l'inscription des crédits liés aux charges de personnel dans la perspective notamment de l'étude de continuité écologique à Montluçon (**),

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif 2013	BS 2013	DM2 2013
Fonctionnement administratif général	1 119 997	1 532 201	900 000 €
Budget Communication	131 830		
Fonctionnement administratif	1 251 827	1 532 201	900 000

Les crédits inscrits correspondent au transfert, du budget annexe vers le budget principal, des crédits provisionnés à l'occasion du vote du budget supplémentaire au Comité Syndical du 23 mars 2012, pour l'acquisition des locaux.

Il est à noter le redéploiement de 95 000 € afin de réimputer des crédits provisionnés au budget supplémentaire sur les comptes appropriés à la nature de la dépense.

L'application des dispositions précédentes contenues dans le projet de décision modificative n°2 au budget principal et annexe pour 2013 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- **approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 – budget principal**
- **approbation de la délibération modifiant le plan de financement du SAGE Loiret**
- **approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 – budget annexe**
- **créance admise en non-valeur de l'exercice 2013 – budget annexe**